

25 NOV. 2019

MAIRIE DE
BARCELONNE 26120

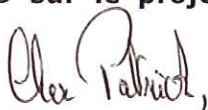
Hôtel de Ville
Monsieur Patrick SIEGEL
Maire
Place de la mairie
26120 BARCELONNE

Ref : MP/JM/NB/JD/CB

Alixan, le 21 NOV. 2019

Objet : Avis de VRD sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Barcelonne.

Monsieur le Maire,



Je fais suite à votre courrier de ce 29 octobre 2019 portant sur l'arrêt du projet de révision du PLU de Barcelonne.

En tant que personne publique associée, Valence-Romans Déplacements émet un avis favorable au PLU de Barcelonne assorti de préconisations ci-dessous, permettant d'assurer une comptabilité efficace entre le Plan Local d'Urbanisme de Barcelonne et le Plan de Déplacements Urbains de Valence-Romans.

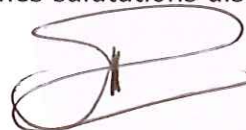
▪ **OAP**

A défaut de la réalisation d'une OAP Thématique ayant trait aux modes actifs, la réalisation d'une carte des aménagements liés aux modes actifs (vélo et marche à pied) serait très utile à votre commune afin de planifier ces aménagements.

▪ **Règlement**

- Afin d'apporter des précisions sur le règlement relatif au stationnement et si le choix de la commune se porte sur des logements intermédiaires dans les OAP présentées, VRD préconise d'édicter une norme de stationnement automobile pour les logements collectifs en lien avec le taux de motorisation sur la commune : 1,79 véhicules par ménage, soit 1.79 places par logement (arrondi au nombre entier supérieur lors du total).
- Stationnement vélo : VRD recommande que l'espace de stationnement soit d'une superficie minimale de 5m² pour les habitations avec 0,75 m² par logement pour les logements jusqu'à deux pièces principales et 1,5 m² par logement pour les logements de trois pièces et plus.

Mes services se tenant à votre disposition pour tous compléments d'information, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.



Marylène PEYRARD
Présidente
Valence-Romans Déplacements